

Le Parlement européen réuni en plénière prend le relais de la commission Pêche après l'échec de celle-ci à éliminer les menaces qui pèsent sur les eaux profondes

4 novembre 2013 : Une proposition de nouveau règlement européen destiné à protéger les eaux profondes de la surpêche et des pratiques de pêche destructrices dans l'Atlantique Nord-Est a résisté aujourd'hui à l'épreuve de l'examen par la commission Pêche du Parlement européen. Les 25 membres de cette commission ont en effet voté une série d'amendements susceptibles de produire aussi bien des pertes que des profits pour les océans.

Bien que la commission se soit prononcée en faveur de plusieurs mesures qui permettraient de protéger les écosystèmes d'eaux profondes tels que les coraux, les éponges et les monts sous-marins, elle a rejeté une proposition de la Commission européenne visant à éliminer progressivement la pêche au chalut de fond et aux filets maillants de fond en eaux profondes. Il est pourtant généralement reconnu que ces deux méthodes de pêche font peser une menace considérable sur les espèces et les écosystèmes d'eaux profondes. La proposition adoptée aujourd'hui doit maintenant être soumise au vote du Parlement européen réuni en séance plénière, lequel devrait avoir lieu en décembre prochain.

« Alors que certaines mesures importantes ont été adoptées, d'autres ont été rejetées et la proposition finale adoptée par la commission Pêche ne suffit pas à mettre en place les mesures de protection nécessaires aux eaux profondes. Nous devons désormais faire confiance au Parlement réuni en séance plénière pour soutenir la protection des eaux profondes » a déclaré Matthew Gianni, conseiller politique auprès de la Deep Sea Conservation Coalition et de Pew Charitable Trusts.

La proposition adoptée par la commission Pêche prévoit des exigences pour renforcer quelque peu les avis scientifiques permettant de fixer les quotas pour les espèces profondes, ainsi que des obligations de réduction des prises accessoires d'espèces profondes vulnérables. La commission a également adopté des mesures proposées pour la protection des écosystèmes marins vulnérables dans les eaux profondes. Ces mesures comprennent, par exemple, l'obligation de réaliser des évaluations des impacts sur l'environnement pour les pêcheries profondes, ainsi que l'interdiction de la pêche de fond dans les zones où se trouvent ou pourraient se trouver ces écosystèmes. Cependant, une majorité des députés européens membres de la commission ont soutenu les intérêts des flottes écossaises, françaises et espagnoles de chalutage profonde, et se sont prononcés contre l'élimination progressive des pratiques de pêche en eaux profondes les plus destructrices, à savoir la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond. De plus, la proposition adoptée créerait des failles favorisant la poursuite du déclin des espèces vulnérables d'eaux profondes.

Les avancées au sein de la commission Pêche se sont heurtées à des retards incessants et à une campagne agressive de la part du secteur de la pêche au chalut profond. Ces obstacles offrent un contraste frappant avec la décision de la commission Environnement du Parlement européen, laquelle s'est prononcée en mars dernier à une majorité écrasante (58 contre 1) en faveur d'un règlement qui prévoirait l'élimination progressive de la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond en eaux profondes, et qui fixerait des limites strictes aux captures d'espèces profondes, qu'elles soient accessoires ou non.

« Il revient maintenant aux 766 députés européens de représenter l'opinion de tous les citoyens européens » a indiqué Matthew Gianni. « Nous avons tous intérêt à ce que les eaux profondes soient productives et en bon état, à ce qu'elles présentent une biodiversité riche et à ce qu'elles continuent de produire des bénéfices pour la planète. Leur préservation constituera un legs important pour les générations futures. »

Les océans profonds sont l'une des zones les plus vastes de la Terre, zone qui possède également une des biodiversités les plus riches. Les espèces et les écosystèmes profonds ont une croissance lente. Il est bien plus facile de les surexploiter que de surexploiter les espèces de surface. Ces espèces et ces écosystèmes sont particulièrement vulnérables aux dommages qui leur sont infligés et se remettent lentement de ceux causés par le chalutage de fond.

Fin

Notes aux responsables de publication

La Commission européenne a publié la proposition (COM[2012] 371) d'un nouveau règlement sur la pêche des stocks d'eaux profondes en juillet 2012.

Le vote en séance plénière du Parlement européen est actuellement prévu pour le 10 décembre 2013, bien que cette date soit susceptible de changer. Le Conseil des ministres de la Pêche des 28 États membres de l'Union européenne doit également adopter le nouveau règlement pour que celui-ci puisse entrer en vigueur ; cependant, les négociations au sein du Conseil n'ont pas encore commencé, notamment en raison de l'opposition de la France.

De nombreux scientifiques, des organisations actives dans le domaine de la conservation marine et un nombre croissant d'artisans pêcheurs ont fait connaître leur opposition à la pêche destructrice d'eaux profondes <http://www.savethehighseas.org/EU/declaration.cfm>.

Le règlement de base récemment adopté sur la politique commune de la pêche impose, entre autres mesures, d'établir des limites de capture fondées sur la science, d'appliquer le principe de précaution lorsque les données scientifiques ne sont pas concluantes, de réduire les prises accessoires et de protéger les espèces et les habitats marins vulnérables. Les négociations actuelles en vue d'un nouveau règlement sur la pêche profonde offrent l'occasion de garantir que ces principes soient effectivement mis en œuvre, et permettraient de respecter les

obligations de l'Union européenne au titre des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur la pêche profonde.

La Deep Sea Conservation Coalition a été créée en 2004 pour traiter la question du chalutage profond, en l'absence d'un véritable régime de gouvernance. La coalition est composée de plus de 70 organisations non gouvernementales, organisations de pêcheurs, instituts politiques et juridiques, tous engagés dans la protection des océans profonds <http://www.savethehighseas.org/EU/>

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

Patricia Roy : +34696905907, adresse électronique : patricia@communicationsinc.co.uk

Communiqué de presse/Vote PECH/4 novembre
Option 2 : Résultat défavorable

Le Parlement européen rejette la protection des eaux profondes

4 novembre 2013 : La proposition de nouveau règlement de l'Union européenne destiné à protéger les eaux profondes de la surpêche et des pratiques de pêche destructrices dans l'Atlantique du Nord-Est a été rejetée par la commission Pêche du Parlement européen. Après des mois de pression constante de la part des acteurs de la pêche au chalut en eau profonde, XX [nombre] des 25 membres de la commission se sont prononcés contre l'adoption par l'UE de tout règlement dans un avenir proche.

La proposition initiale de la Commission européenne en vue d'un nouveau règlement sur les eaux profondes comportait des dispositions visant à renforcer l'adoption de quotas, à réduire ou éliminer les prises accessoires d'espèces vulnérables, à protéger les écosystèmes tels que les coraux, les éponges et les monts sous-marins, et à éliminer progressivement les pratiques de pêche les plus destructrices, à savoir la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond. En ne soutenant même pas une proposition remaniée de nouveau règlement, et en faisant obstacle à l'examen de la proposition par le Parlement européen réuni en plénière, la commission a fait en sorte que les eaux profondes dans l'Atlantique du Nord-Est demeurent pour l'essentiel non protégées face à un chalutage de fond destructeur. Cette méthode de pêche est pourtant largement reconnue comme la principale menace qui pèse sur les espèces et les écosystèmes d'eau profonde.

« C'est un jour sombre pour les eaux profondes, la commission ayant voté contre la proposition dans son ensemble, » a déclaré Matthew Gianni, conseiller politique auprès de la Deep Sea Conservation Coalition et de Pew Charitable Trusts. « Cette décision refuse à l'ensemble du Parlement l'opportunité d'examiner la proposition. Il est particulièrement difficile de comprendre ce rejet étant donné que le rapporteur, le député grec Kriton Arsenis, a tenu compte d'un si grand nombre de préoccupations des membres de la commission. »

En 2007, la Commission européenne a publié un examen de la gestion communautaire de la pêche en eau profonde. Le rapport concluait que le règlement alors en vigueur avait accompli bien peu dans le domaine de la protection des écosystèmes d'eau profonde particulièrement vulnérables aux pratiques de pêche destructrices, et qu'il n'avait pas permis d'empêcher l'épuisement des stocks de poissons. La Commission a finalement publié une proposition de nouveau règlement sur la pêche des stocks d'eau profonde en juillet 2012.

En mars dernier, la commission Environnement du Parlement européen s'est prononcée à une majorité écrasante (58 contre 1) en faveur d'un règlement qui prévoirait l'élimination progressive de la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond en eau profonde, et qui fixerait des limites strictes à la capture accidentelle des espèces d'eau profonde, qu'elle soit accidentelle ou non. Une campagne soutenue de défense des intérêts du secteur de la pêche au

chalut en eau profonde a entraîné des retards supplémentaires au sein de la commission Pêche et, finalement, a conduit au rejet du nouveau règlement par les membres de cette commission.

« En rejetant cette proposition, la commission Pêche est passée à côté d'une grande occasion de répondre aux préoccupations des citoyens européens, » a indiqué Matthew Gianni. « Malgré le refus d'agir de la commission, notre coalition continuera à insister sur la nécessité de protéger les eaux profondes d'une pêche destructrice. »

Fin

Notes aux responsables de publication

La capture des espèces d'eau profonde par les navires de l'Union européenne opérant dans l'Atlantique du Nord-Est ne représente qu'environ 1 % du volume et de la valeur des captures de l'UE dans la région.

La Deep Sea Conservation Coalition a été créée en 2004 pour traiter la question du chalutage de fond en haute mer, en l'absence d'un véritable régime de gouvernance. La coalition est composée de plus de 70 organisations non gouvernementales, organisations de pêcheurs, instituts politiques et juridiques, tous engagés dans la protection des eaux profondes. (AJOUTER UN LIEN VERS LA PAGE UE DE LA DSCC)

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

Sophie Hulme : +44 7973712869, adresse électronique : sophie@communicationsinc.co.uk

Communiqué de presse/Vote PECH/4 novembre
**Option 3 : Résultat mitigé [amended in case Parliament's Fisheries Committee adopts a
mandate to go to trialogue (first reading agreement)]**

La commission Pêche tente de contourner l'examen en plénière du Parlement européen et ne parvient pas à lever les menaces qui pèsent sur la vie dans les eaux profondes

4 novembre 2013 : Une proposition de nouveau règlement de l'Union européenne destiné à protéger les eaux profondes de la surpêche et des pratiques de pêche destructrices dans l'Atlantique du Nord-Est a résisté aujourd'hui à l'épreuve de l'examen par la commission Pêche du Parlement européen. Les 25 membres de cette commission ont en effet voté une série d'amendements susceptibles de produire aussi bien des pertes que des profits pour les océans. Il est désormais essentiel que le Parlement réuni en plénière ait l'opportunité d'améliorer la proposition.

Bien que la commission se soit prononcée en faveur de plusieurs mesures qui permettraient de protéger les écosystèmes d'eau profonde tels que les coraux, les éponges et les monts sous-marins, elle a rejeté [à X voix contre X] une proposition de la Commission européenne visant à éliminer progressivement la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond en eau profonde. Il est pourtant généralement reconnu que ces deux méthodes de pêche font peser une menace considérable sur les espèces et les écosystèmes d'eau profonde. De plus, au lieu de soumettre d'abord la proposition au Parlement européen en plénière pour qu'il l'examine, la commission a décidé d'engager les discussions immédiatement avec le Conseil des ministres de la Pêche de l'UE.

« Nous assistons ici à un pas en avant pour deux pas en arrière, » a déclaré Matthew Gianni, conseiller politique auprès de la Deep Sea Conservation Coalition et de Pew Charitable Trusts. « La proposition adoptée par la commission Pêche ne suffit pas à mettre en place les mesures de protection nécessaires à la vie en eau profonde. Il importe que le Parlement européen dans son ensemble fasse valoir son droit à débattre de cette question avant d'engager les négociations avec les États membres, dont un grand nombre a intérêt à maintenir le statu quo. »

La proposition adoptée par la commission Pêche prévoit des exigences de renforcement du fondement scientifique permettant de fixer les quotas pour les espèces d'eau profonde, ainsi que des obligations de réduction de certaines prises accessoires. La commission a également adopté des mesures proposées pour la protection des écosystèmes marins vulnérables dans les eaux profondes de certaines zones. Ces mesures comprennent, par exemple, l'obligation de réaliser des évaluations des impacts sur l'environnement pour les pêcheries d'eau profonde dans les nouvelles zones de pêche, ainsi que l'interdiction de la pêche de fond dans les zones où se rencontrent ces écosystèmes. Cependant, une majorité des députés européens membres de la commission ont soutenu les intérêts des flottes écossaises, françaises et espagnoles de chaluts d'eau profonde, et se sont prononcés contre l'élimination progressive des pratiques de

pêche en eau profonde les plus destructrices, à savoir la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond. De plus, la proposition adoptée créerait des failles favorisant la poursuite du déclin des espèces vulnérables d'eau profonde. Au cours de la dernière décennie, les scientifiques ont souligné que le chalutage de fond en eau profonde est la méthode de pêche industrielle la plus destructrice actuellement employée.

Les avancées au sein de la commission Pêche se sont heurtées à des retards incessants et à une campagne agressive de la part du secteur de la pêche au chalut en eau profonde. Ces obstacles offrent un contraste frappant avec la décision de la commission Environnement du Parlement européen, laquelle s'est prononcée en mars dernier à une majorité écrasante (58 contre 1) en faveur d'un règlement qui prévoirait l'élimination progressive de la pêche au chalut de fond et au filet maillant de fond en eau profonde, et qui fixerait des limites strictes à la capture des espèces d'eau profonde, qu'elle soit accidentelle ou non.

« Les 766 députés qui constituent l'ensemble du Parlement européen doivent avoir leur mot à dire afin que l'éventail complet des opinions européennes sur cette question puissent être correctement entendues, » a déclaré Gianni. « Nous avons tous intérêt à ce que les eaux profondes soient productives et en bon état, à ce qu'elles présentent une biodiversité riche et à ce qu'elles continuent de produire des bénéfices pour la planète. Leur préservation constituerait un legs important pour les générations futures. »

Les eaux profondes sont l'une des zones les plus vastes de la Terre, zone qui possède également une biodiversité des plus riches. Les espèces et les écosystèmes d'eau profonde ont une croissance lente. Il est bien plus facile de les surexploiter que de surexploiter les espèces d'eau peu profonde. Ces espèces et ces écosystèmes sont particulièrement vulnérables aux dommages qui leur sont infligés et se remettent lentement de ceux causés par le chalutage de fond.

Fin

Notes aux responsables de publication

La Commission européenne a publié la proposition (COM[2012] 371) de nouveau règlement sur la pêche des stocks d'eau profonde en juillet 2012.

Un vote du Parlement européen réuni en plénière était prévu pour le 10 décembre 2013, après quoi les négociations devaient être entamées avec le Conseil des ministres de la Pêche des 28 États membres de l'Union européenne. Le Conseil doit lui aussi adopter le nouveau règlement pour que celui-ci puisse entrer en vigueur. Le Conseil n'a pas encore commencé son examen du dossier, notamment en raison de l'opposition de la France, et il a indiqué ne pas avoir la capacité de l'aborder pour le moment.

De nombreux scientifiques, des organisations actives dans le domaine de la conservation marine et un nombre croissant d'artisans pêcheurs ont fait connaître leur opposition à la pêche destructrice en eau profonde [lien vers la déclaration de la partie concernée].

Le règlement de base récemment adopté sur la politique commune de la pêche impose, entre autres mesures, d'établir des limites de capture fondées sur la science, d'appliquer l'approche de précaution lorsque les données scientifiques ne sont pas concluantes, de réduire les prises accessoires et de protéger les espèces et les habitats marins vulnérables. Les négociations actuelles en vue d'un nouveau règlement sur la pêche en eau profonde offrent l'occasion de garantir que ces principes soient effectivement mis en œuvre, et permettraient de respecter les obligations de l'Union européenne au titre des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur la pêche en eau profonde.

La Deep Sea Conservation Coalition a été créée en 2004 pour traiter la question du chalutage de fond en haute mer, en l'absence d'un véritable régime de gouvernance. La coalition est composée de plus de 70 organisations non gouvernementales, organisations de pêcheurs, instituts politiques et juridiques, tous engagés dans la protection des eaux profondes. [AJOUTER UN LIEN VERS LA PAGE UE DE LA DSCC]

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

Sophie Hulme : +44 7973712869, adresse électronique : sophie@communicationsinc.co.uk